

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 15 juin 2015 à la salle des Jardins

Il est 20h16 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, 2^{ème} Vice-président du Conseil, ouvre la séance, en l'absence de Mme Michèle MOTTU STELA, Présidente, qui s'est excusée en raison d'impératifs professionnels.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	30
Membres excusés	7
Membres non excusés	5

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour est suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 1/2015 - Mode d'élection et nombre de conseillers municipaux et communaux**
- 7) **Comptes et gestion de l'année 2014 et rapport de la commission gestion-finances.**
- 8) **Elections statutaires du Conseil communal:**
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 9) Rapport du Président
- 10) Propositions individuelles
- 11) Divers
- 12) Distribution des émoluments

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 8 décembre 2014

M. Theo LASSER mentionne que son nom, en page 93, comporte une erreur. Il est orthographié LASSERRE, alors que son patronyme s'écrit LASSER. De plus une faute de frappe s'est glissée en page 89. Ces deux erreurs sont immédiatement corrigées. Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 8 décembre 2014 est accepté par 28 voix et 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et précise qu'il sera paraphé ultérieurement par Mme MOTTU STELLA.

3. Correspondance

15.12.2014	Instructions du SECRI en vue du scrutin du 08.03.2015
09.02.2015	Invitation à participer au Tir de l'Amitié du Stand d'Echandens les 29 avril et 2 mai 2015 et transmission par courrier électronique à tous les membres du Conseil

- 12.03.2015 Communication du SECRI au sujet du calendrier prévu pour les élections communales 2016
- 15.03.2015 Invitation à la présidente du Conseil à participer à la soirée annuelle du Chœur Mixte « le Lien » le 28 mars 2015
- 18.03.2015 Réponse au Chœur Mixte « le Lien » pour excuser l'absence de la présidente à leur soirée
- 19.03.2015 Demande de l'Arasmac (*Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay*) de former une commission pour se prononcer sur la modification de leur statuts et nomination d'une commission.
- 20.04.2015 Réception du préavis 1/2015 et nomination de la commission
- 22.04.2015 Instructions du SECRI en vue du scrutin du 14 juin 2015
- 08.05.2015 Réception du rapport de la commission concernant le préavis 1/2015
- 06.05.2015 Réception des comptes communaux, EPSP, et rapport de gestion 2014
- 26.05.2015 Réception d'un courrier de l'institut de recherches GFS. BERNE demandant de leur communiquer les résultats des votations du 14 juin 2015
- 04.06.2015 Réception d'un courrier de l'Association « les Chapiteaux du Cœur » qui produit des spectacles dans les EMS de Romandie, sollicitant une aide financière des communes de Suisse Romande
- 04.06.2015 Réception d'un courrier des Salines Suisse proposant d'inclure une visite des salines helvétiques lors d'une prochaine sortie du conseil communal
- 04.06.2015 Réception du rapport de gestion, des comptes communaux 2014 ainsi que des comptes des établissements scolaires
- 05.06.2014 Lettre habituelle au Préfet pour lui adresser l'ordre du jour de notre séance de ce soir

simplex

4. Communications du bureau

M.TAVERNIER rappelle qu'il préside l'assemblée de ce soir en l'absence de la Présidente excusée.

5. Communications municipales et échéancier

Postulat de M. Michel Duinker présenté le 8 décembre 2014 « pour un accès sûr et acceptable à l'arrêt de bus sur la route communale de la Pâle »

M. GOLAY prend la parole et rappelle les points essentiels de ce postulat :
1) l'accès au bus – 2) création d'un passage piéton – 3) éclairage.

Son rapport est reproduit ci-après :

La municipalité a sollicité une séance du service des routes avec M.BRUN inspecteur de la signalisation, du voyer M. AUTHIER et de MM. CHARMEY et GOLAY pour notre commune le 29 janvier 2015.

Après une visite sur place, le service des routes nous a confirmé, dans le cas qui nous occupe, que la fréquentation actuelle de la traversée est insuffisante pour pouvoir justifier le marquage d'un passage pour piétons. Toutefois il a été relevé que le point de traversée approprié en termes de visibilité et de sécurité se situe sur le ralentisseur vertical. Afin de guider les piétons à cet endroit, il conviendrait de marquer une bande longitudinale pour piétons, ce qui a été réalisé : nous avons profité du marquage pour les arrêts de bus.

Concernant la création d'un trottoir sur la route de la Pâle, les premiers devis viennent de rentrer. On doit en débattre en Municipalité, mais on parle d'un montant d'environ CHF 30'000.- qui ne figure pas au budget.

M. GOLAY passe la parole à M. PIGUET pour des explications relatives à l'éclairage.

M.PIGUET précise qu'un mandat a été confié à la Romande Energie afin de réaliser une étude et une évaluation de l'éclairage public. Cette demande a été motivée notamment par le changement des normes : les lampes à vapeur de mercure sont désormais interdites. Cette étude, qui devrait être terminée pour la fin de cette année, permettra de savoir quels investissements envisager et comment planifier ; l'objectif étant de réaliser des économies d'énergie.

Déchetterie

M. FRANCO informe l'assemblée de l'avancement du dossier « déchetterie ». Diverses variantes sont actuellement à l'étude : déchetterie voisine, mobile et/ou augmentation des cadences pour la collecte de certains déchets. La Municipalité a déjà mis en œuvre diverses mesures telles que récolte des déchets compostables, augmentation de la collecte du papier carton. La difficulté majeure est de mettre en corrélation les prestations existantes et futures souhaitées ainsi que les coûts engendrés. La Municipalité espère pouvoir faire une proposition concrète pour le budget 2016 ou lors de la prochaine législature. Des informations seront données en temps opportun

Plan de Quartier les Ochettes

Avant de passer la parole à M. MONNIN, M. TAVERNIER tient à remercier la Municipalité pour l'effort de communication fait lors de la séance d'information à la population qui s'est déroulée le 30 avril 2015.

M. MONNIN précise que le plan de quartier a été mis à l'enquête en avril 2015. La séance d'information a rencontré du succès : environ 80 personnes étaient présentes. La mise à l'enquête s'est achevée le 21 mai 2015, Deux oppositions ont été formulées. Elles seront traitées, ces prochaines semaines, dans un esprit d'ouverture.

Dans le courant de l'automne un préavis sera présenté aux membres du Conseil. En cas d'acceptation, le plan de quartier entrera en force.

Abris-bus et divers

M. CHARMEY annonce avec satisfaction que les 3 abris-bus sont pratiquement terminés. Celui érigé à la Rte de la Pâle doit toutefois être revu car il est situé trop près de la route engendrant ainsi des problèmes pour les bus ; cette situation sera améliorée très prochainement.

Il informe l'assemblée que les CFF vont modifier le quai 2 de la gare, ce dernier n'étant plus aux normes (trop haut). Pour faciliter l'accès, une marche provisoire de 35 cm de hauteur et de 185 mètres de longueur sera créée. Des mesures définitives visant à rendre plus aisé l'accès aux personnes à mobilité réduite seront mises en place ultérieurement.

Pour répondre à la demande de quelques personnes, il y aura désormais possibilité de mettre une plaque portant le nom du défunt dans le jardin du souvenir du cimetière. Cette disposition sera réalisée dans le courant du mois de septembre 2015.

6. Préavis 1/2015 : Mode d'élection et nombre de conseillers municipaux et communaux

M. TAVERNIER invite M. DESCHAMPS pour la commission technique à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme ESPANA remarque que généralement 10 conseillers en moyenne sont absents lors des assemblées. Si le nombre de conseillers diminue, elle craint qu'il y ait de moins en moins de membres présents.

Le nombre de 40 plutôt que 45 paraît justifié à M. DESCHAMPS, c'est du moins la conclusion à laquelle ont abouti les membres de la commission.

M. CHARMEY précise que ce n'est pas la Municipalité qui a proposé de diminuer le nombre de membres à 40, la proposition émanait de la Présidente du Conseil. La Municipalité s'est bornée à donner son avis sur le nombre de Municipaux.

Mme ESPANA estime que si le problème est le manque de participation, il serait judicieux d'augmenter le nombre de membres.

Mme FLURY POFFET argumente que plus le groupe est petit, plus les gens se sentent concernés.

L'investissement des habitants et des jeunes est de moins en moins important souligne M. VUILLE. Selon lui la réalisation des projets prend trop de temps, ce qui démotive la population.

Mme ESPANA se demande s'il a été difficile de trouver 45 membres lors des élections précédentes.

Affirmation de M. CHARMEY qui ajoute que le nombre de suppléants n'était pas atteint. Trouver des membres est une tâche ardue.

Est-ce qu'une analyse a été réalisée sur le nombre d'absentéistes lors des séances questionne Mme ESPANA ? Réponse négative de M. TAVERNIER qui précise toutefois que le bureau du Conseil reste attentif et fait les remarques nécessaires aux absents « réguliers ».

M. DUINKER indique que selon le barème de la loi sur les communes : pour 1'612 habitants il devrait y avoir 38 -39 conseillers. Denges est donc dans la norme.

M. GERMAN concède qu'il n'est pas évident de trouver des conseillers. Il estime qu'il est de la responsabilité de chacun de motiver les jeunes à reprendre le flambeau. Il s'inquiète toutefois au sujet du quorum s'il n'y a que 40 membres et 10 absents en moyenne. M. TAVERNIER indique que le quorum est atteint lorsque qu'il y a la moitié des membres + un.

M. DE VESTELE pense qu'il est faux d'argumenter en termes de proportionnalité.

M. DESCHAMPS estime que si de nouveaux quartiers sont érigés à Denges, il sera toujours possible de revoir le nombre de membres lors de prochaines législatures.

M. MONNIN abonde dans ce sens.

M. PILLOUD argumente que si le nombre de conseillers diminue, les compétences vont également diminuer. L'émulation sera moindre.

Il n'y aura que 5 personnes en moins réplique M. DE VESTELE. Denges est toujours dans la moyenne avec 40 conseillers.

Aucun membre ne souhaitant faire un amendement, M. TAVERNIER clôt la discussion et demande à M. DESCHAMPS de donner lecture des conclusions du rapport de la commission

Le préavis 1/2015 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

23 OUI

2 NON

4 abstentions

7. Comptes et gestion de l'année 2014 et rapport de la commission gestion-finances

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2014 l'extrait des comptes tiré à part, le rapport de la commission de gestion-finances 2014 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

M. TAVERNIER donne la parole à Mme ESPANA, Présidente de la commission pour donner lecture des éléments du rapport, sans les remarques ni les conclusions.

Avant de passer à l'examen des comptes, M. MONNIN tient à ajouter quelques commentaires. Il constate que l'année 2014 a été plus favorable que celle budgétée. Cette amélioration est principalement liée à l'augmentation des impôts sur le gain immobilier, droits de mutation et droits de succession. De plus la péréquation a été plus positive que prévu. Il note avec satisfaction que la situation financière de notre commune est excellente.

Comptes 2014

M. TAVERNIER passe ensuite, page par page, à l'examen de ces comptes et ouvre la discussion.

Pages 13-14-15 – 4. Travaux

Poste 314.02 – Signalisation routière. M. SCHERZ s'inquiète de savoir si, lors de travaux, des devis sont demandés à des entreprises spécialisées.

Affirmation de M. MONNIN : 2 à 3 devis sont toujours demandés. De plus dans le cas de la pose des panneaux de localité, ce sont les employés communaux qui l'on effectuée, abaissant ainsi les coûts.

Poste 318.00 – M. TAVERNIER se demande pourquoi le poste urbanisme présente un coût deux fois plus élevé.

M. MONNIN indique que la Commune doit fréquemment faire appel à des architectes ou à des avocats pour solutionner les problèmes. L'augmentation de ce poste s'explique par les honoraires de ces personnes spécialisées.

Postes 318.04 et 352.01 – Déchets verts et incinération déchets. Pourquoi le poste déchets verts a-t-il augmenté questionne Mme SEBASTIANI.

M. MONNIN répond que la masse déchets verts est plus importante. Le tonnage des déchets à incinérer a par contre diminué, depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac en 2013.

Poste 435.03 - Rétrocession extraordinaire Valorsa. Pour quelle raison, n'y a-t-il aucun montant cette année interroge M. SCHERZ.

S'il est vrai qu'un montant de CHF 26'600.- a été versé en 2013 expose M. FRANCO, il était dû au stock de sacs qui n'avait pas encore rapporté la taxe, puisque la rétrocession se fait en fonction du tonnage. Le périmètre Valorsa ayant augmenté au 1^{er} janvier 2014, car des communes ont rejoint le système, cette rétrocession a été faite à l'ensemble des communes assujetties à la taxe en 2013.

M. LASSER demande qu'il y ait plus de visibilité et de commentaires dans le rapport des finances, notamment lorsque les dépenses diffèrent grandement du budget prévu. Il cite en exemple le poste « routes » dont les charges budgétées s'élevaient à CHF 52'000. – alors que les dépenses effectives ont été de CHF 190'000.-

M. MONNIN argumente que les travaux d'aménagement du centre du village ainsi que les arrêts de bus ont été comptabilisés en 2014, car la Commune pouvait ainsi bénéficier d'une rétrocession du canton sur des dépenses « thématiques ». Le rapport de gestion en page 65 donne d'ailleurs des précisions à ce sujet, mais il prend note de la remarque de M. LASSER.

Aucune autre remarque, ni question n'étant formulée, la discussion sur les comptes est close.

M. TAVERNIER passe à l'examen du rapport de gestion 2014 et ouvre la discussion.

Pages 34-35 - Concept « Police-Population »

Mme FLURY POFFET souhaite savoir s'il est prévu de mettre ce système en place avant l'hiver 2015.

M. CHARMEY précise qu'un sondage au moyen de flyers a été adressé à la population en décembre 2014. Sur 1'600 habitants : 63 réponses ont été reçues. Les gens se sont donc peu impliqués, mais la gendarmerie envisagerait de faire une séance dans le courant de l'automne.

Page 76 – chapitre 4

M. SCHERZ note qu'une erreur s'est glissée. Il est indiqué les classes 9-1 plutôt que 9-11.

Comptes 2014 des établissements primaires et secondaires de Préverenges et environs

M. TAVERNIER passe à l'examen des ces comptes qui ne suscitent aucun commentaire.

Aucune remarque, ni question n'étant formulée, M. TAVERNIER invite Mme ESPANA à lire les remarques ainsi que les conclusions du rapport de la commission gestion-finances 2014. Il rappelle que le vote intervient séparément, premièrement sur les comptes 2014, puis sur la gestion 2014.

Les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2014, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission de gestion-finances sont acceptés par 28 voix et 1 abstention.

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2014 et à la commission de gestion-finances à l'unanimité

M. TAVERNIER remercie la commission gestion-finances ainsi que la Municipalité pour le travail accompli, sous les applaudissements de l'assemblée.

8. Elections statutaires du Conseil communal:

M. TAVERNIER rappelle que le Président et les deux Vice-Présidents sont élus au scrutin individuel secret, conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

Election du/de la Président(e) du Conseil

M. TAVERNIER confirme que Mme Michèle Mottu Stella accepte de se représenter en qualité de Présidente du conseil communal.

Bulletins délivrés : 30 Rentrés : 30
Nuls : 0 Blancs : 4 Voix éparses : 0 Valables : 26 Majorité absolue : 16

Est élue Présidente du Conseil Communal pour l'année du 01.07.2015 au 30.06.2016 Mme Michèle Mottu Stella par 26 voix.

Election du/de la 1^{er} Vice-Président(e) du Conseil

Mme Capucine ESPANA accepte de se représenter en qualité de 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil communal

Bulletins délivrés : 30 Rentrés : 30
Nul : 0 Blancs : 4 Voix éparses : 0 Valables : 26 Majorité absolue : 16

Est élue à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal pour l'année du 01.07.2015 au 30.06.2016 Mme Capucine ESPANA par 26 voix.

Election du/de la 2ème Vice-Président(e) du Conseil

M. Grégoire TAVERNIER accepte de se représenter en qualité de 2^{ème} Vice-président du Conseil communal.

Bulletins délivrés : 30 Rentrés : 30
Nul : 0 Blanc : 1 Voix éparses : 0 Valables : 29 Majorité absolue : 16

Est élu à la 2ème Vice-présidence du Conseil communal pour l'année du 01.07.2015 au 30.06.2016 M. Grégoire TAVERNIER par 29 voix.

Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs-(trices) suppléants(es)

L'élection se fait à main levée

Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) pour l'année du 01.07.2015 au 30.06.2016.

Mme Ginette GAILLARD et M. Jean-Daniel BULA sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année du 01.07.2015 au 30.06.2016.

M. TAVERNIER félicite ces personnes pour leur élection. L'assemblée les applaudit.

9. Rapport de la Présidente

En l'absence de Mme MOTTU STELLA, M. TAVERNIER donne lecture du rapport rédigé par notre Présidente :

Je remercie Grégoire Tavernier qui me lit, d'avoir accepté de me suppléer à la présidence de cette séance de juin 2015 et vous prie d'excuser mon absence en raison d'obligation professionnelle.

Cette avant-dernière année de législature aura été calme en termes de sollicitation du conseil.

Tout d'abord positivement nous pouvons saluer la stabilité des membres au sein de la municipalité ce qui reflète sans doute une sérénité retrouvée, propice à un travail convivial. Du côté du Conseil communal, nous terminerons cette année avec 42 conseillers communaux.

Lors de nos séances, la municipalité nous a soumis l'arrêté d'imposition pour 2015 et 2016, le budget 2015 ainsi que les comptes 2014. Par ailleurs, en prévision de la législation prochaine (2016-2022), vous avez déterminé la composition de nos instances.

Le conseil a également été questionné par le postulat de Michel Duinker « pour un accès sûr et acceptable à l'arrêt de bus sur la route communale de la Pâle »

et par le postulat de Patrick Goette « développer les collaborations intercommunales ». Le postulat Duinker fut adopté alors que Patrick Goette retirait finalement le sien, se réservant le droit de le représenter ultérieurement.

Nos débats ont été empreints de respect. Je vous en félicite.

Je remercie la municipalité pour le travail accompli cette année et salue particulièrement notre secrétaire communale Madame Anne-Sylvie Gevisier toujours de bons conseils et disponible pour nous aider.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions ad-hoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidées. Un remerciement tout particulier aux membres de la commission gestion-finances et sa présidente Mme Capucine Espana pour leur engagement et la qualité du travail effectué.

Je remercie également les scrutateurs, Madame Ginette Gaillard et Monsieur Jean-Daniel Bula pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du conseil communal, plus particulièrement pour les quelques dimanches matins passés au bureau de vote.

Un énorme merci bien sûr à Françoise pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité.

Enfin je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée durant cette première année de présidence pour moi. Je vous donne rendez-vous au 1^{er} août ici-même et dans l'intervalle je vous souhaite un très bel été

10. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil

11. Divers

Mme ROSAT tient à remercier la Municipalité pour la décision concernant la stèle dans le jardin du souvenir du cimetière. Cela fait plus de 10 ans que cette décision était attendue. Elle propose à M. MONNIN de prélever une partie des frais sur le compte de la donation feu Louis Clerc.

M. SCHERZ demande pour quelle raison des cartes journalières CFF ne sont pas mises à la disposition des Dengereux.

M. MONNIN argumente que c'est compliqué car les règles ont changé. Il en prend toutefois note pour le prochain budget 2016.

Mme NAGEL D'ETERNOD souhaite faire un point de situation au sujet de l'UAPE. Son rapport est reproduit ci-après :

L'UAPE des pirates a été au complet cette année 2014/2015 avec une offre de 12 places le matin, 36 à 42 places à midi et 23 places l'après-midi. Vous avez pu le lire dans le rapport de gestion de la Municipalité. Le mardi est très demandé.

Concernant la rentrée prochaine, actuellement il ressort des inscriptions qu'il n'y aura pas de la place pour toutes les demandes déjà transmises, une liste d'attente va être constituée. Lundi midi : 6 enfants qui n'ont pas de place, mardi midi : 9 enfants qui n'ont pas de place, jeudi midi : 2 enfants qui n'ont pas de place.

Les Portakabin ne pouvant accueillir que 24 enfants, une dérogation a été demandée pour accueillir 12 à 18 enfants de plus dans l'annexe à la salle de gym.

Cette situation n'est pas idéale et demande des mesures d'organisation conséquentes.

De plus nous avons mesuré 37° il y a dix jours dans les Portakabin avec les difficultés que cela peut poser.

Le projet de « centre de vie enfantine » dans un bâtiment en dur est toujours d'actualité pour le Comité des pirates. Une rencontre avec les porteurs du projet de « centre de vie multi générationnel » à la Crosette et donc à proximité du

collège a été organisée. Le projet est en suspens actuellement, en attente d'un jugement du tribunal. Nous remercions par avance la Municipalité pour son soutien afin de répondre adéquatement aux besoins de notre commune. La directrice des Pirates a démissionné pour le 31 juillet afin de prendre la responsabilité d'une UAPE plus grande à St-Prex (60 enfants). Les démarches pour son remplacement sont en cours.

12. Distribution des émoluments

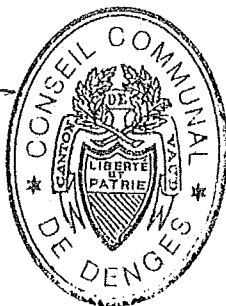
La secrétaire du Conseil procède à la distribution des émoluments.

Il est 21h44 et plus personne ne demandant la parole M. TAVERNIER lève la séance et invite l'assemblée à la verrée qui suit.

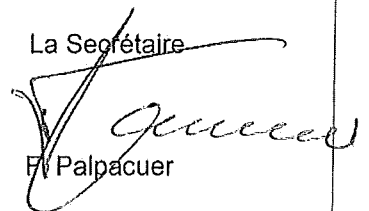
Le 2^{ème} Vice-Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer